

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 23 Mai 2019

Délibération n°20190523_10

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 49

Absents : 25

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 7

Votants : 58

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : CULTURE – ATTRIBUTION D'AIDES CULTURELLES 2019

Le jeudi 23 Mai 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 Mai 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de BARBEZIERES.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEI Maryse – LOTTE Michel – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PREVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

VIGIER Jean-Pierre représenté par son suppléant DUCOURET Jean-Jacques

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à SOULET Marilys)
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)
THURU Marie-Danielle (pouvoir à VIDAUD Pierre)
GIROUX-MALLOT Françoise (pouvoir à PELLETIER Dominique)
COLIN Jean-Pierre (pouvoir à BERTRAND Didier)
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)
JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)
LIOT Gérard - VERGEZ Brigitte - FLAUD Yves - KAUD Pascal - BOURIN Michel

Absents non excusés : CRINE Jean-Jacques - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie – BERTHAULT Patrick - BEAU Nathalie – EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : CULTURE – ATTRIBUTION D'AIDES CULTURELLES 2019

Vu la délibération n°20190404_03 en date 04 avril 2019 approuvant les nouvelles modalités d'attribution des aides culturelles communautaires,

Vu les propositions issues de la commission culture en date du 24 avril 2019,

Vu les propositions du jury « Festivals »,

M. le Vice-Président expose les demandes et propose d'attribuer les aides culturelles suivantes :

- Artypik de Mansle : 340 €
- Frairie de Cellefrouin, dans le dispositif Festival : 2000€ (vu en jury)
- Fête de la confiture, dispositif Festival : 1200€ (vu en jury)
- Monpapl'art : 500€
- Concert Mairie Cellefrouin : 420 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- ***DECIDE D'ATTRIBUER les aides précitées aux porteurs de projet précités au titre de la programmation culturelle 2019 ;***
- ***AUTORISE le Vice-Président à réaliser tout acte en découlant.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

